

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du vendredi 14 novembre 2014**

Membres présents : 14 – Procurations : 01 - Votants : 15

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 14 novembre 2014 à 20 heures.

Lecture est donnée du Procès-Verbal de la réunion du 3 octobre 2014. Secrétaire de séance : M. Dominique GIRARD

Puis, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, délibère sur les points suivants :

**1. Opération de rénovation du Groupe Scolaire : demande de DETR**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le plan de financement ajusté et autorise le maire à solliciter auprès de l'Etat, la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), selon les taux de subvention prévus dans ces catégories de travaux.

**2. Opération de rénovation du Groupe Scolaire : CT, SPS, Amiante**

Décision unanime pour valider le choix de la Commission d'Appel d'Offres pour désigner au terme d'une consultation en procédure adaptée le Cabinet SOCOTEC comme attributaire des marchés de Contrôle Technique (CT), mission de coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et diagnostic amiante dans le cadre du projet de rénovation du Groupe Scolaire, pour un montant total HT de 5 005 €.

**3. Opération de rénovation du Groupe Scolaire : modification et demande autorisation d'urbanisme**

Unanimité pour valider quelques modifications mineures apportées au projet, et autoriser le maire à signer la demande d'autorisation d'urbanisme.

**4. Travaux de voirie communautaire**

Accord unanime pour approuver les modifications pouvant être apportées au plan existant des voiries communautaires et pour établir une liste prévisionnelle de travaux par ordre de priorité, à savoir : continuité de la voie de Chauviat à Bogros, traversée du village de Laisles, zone artisanale des Gannes, traversée des Petits Mazeaux, le village de la Brousse, la traversée de Péry, sachant que le programme définitif sera arrêté par Manzat Communauté selon le montant de crédits alloués pour 2015 à la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

**5. Convention de mise à disposition du hangar**

Unanimité pour autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition du hangar cadastré AB 124 avec l'Etablissement Public Foncier Smaf qui en a fait l'acquisition pour le compte de la commune.

**6. Exonération de la T.A. pour les abris de jardin**

Accord unanime pour exonérer totalement de Taxe d'Aménagement (T.A.), en application de l'article L331-9 modifié du Code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable (surface de 5 à 20 m<sup>2</sup> et 12 m maximum de hauteur ; au-delà, les constructions de ce type nécessitent un permis de construire et sont soumises à la T.A.). Nota : la Déclaration Préalable reste obligatoire au-dessus de 5 m<sup>2</sup>.

**7. Création de deux emplois d'agents recenseurs**

Unanimité pour créer deux emplois d'agents recenseurs pour la période du 2 janvier au 20 février 2015, assortis d'une rémunération forfaitaire nette de 1000 € pour la réalisation de l'enquête de recensement de la population qui se déroulera entre le 15 janvier et le 14 février.

**8. Demande de subvention exceptionnelle de l'Association Echo de la Morge**

Accord unanime pour accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à l'Echo de la Morge pour l'organisation de deux soirées de concerts, qui ne pourront toutefois pas se dérouler les 10 et 11 juillet pour des questions de logistique dans l'organisation programmée des festivités du 14 juillet.

**9. Questions diverses**

- Décision de demander des devis pour d'éventuelles extensions des réseaux électriques et d'eau potable pour la desserte de la zone de loisir
- Mesures de recrutement des agents recenseurs
- Présentation par M. Baré du compte rendu d'activité 2013 de la SEMERAP
- Compte rendu d'une réunion SMAD des Combrailles sur le boisement par M. Hugon

- Accord pour la proposition d'ASPECTS de restaurer le lavoir du village de Tazenat
- Communication de la réponse négative de GRDF pour la desserte en gaz de la commune
- Communication de l'avancement du groupement de commande pour la fourrière animale : la consultation est sur le point d'aboutir
- Projet de création d'une aide sociale remboursable pour le CCAS
- Présentation de la synthèse des TAP élaborée par la coordinatrice communale, Cécile Majcherczyk
- Point sur le plan d'action du Projet de Territoire de Manzat Communauté
- Point sur le plan d'action du PLH
- Liste des priorités des éventuels travaux pouvant être confiés au chantier d'insertion de Manzat Communauté :
  1. Le Lavoir des Baisles
  2. Le Pont des Fourmis
  3. La Fontaine de la Brousse
  4. Le Lavoir de Chalusset
  5. Le Lavoir des Falvards
  6. La Fontaine des Incas
  7. Le Lavoir de Chanteloup
  8. Le Lavoir des Mazeaux

***Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations que lui a consenties le Conseil Municipal :***

- Décision de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain sur la vente de la propriété cadastrée AB 71 et AB 73 au bourg de Charbonnières, 1 Chemin du Puits, appartenant à M. Stéphane PESTIAUX.
- Décision de ne pas exercer le Droit de Prémption Urbain sur la vente de la propriété cadastrée AB 274 au bourg de Charbonnières, Rue de la Font St-Roch, appartenant à M. Jean-Pierre CHARDON.